### DÉMARCHE QUALITÉ Alliances Françaises









Cette nouvelle version du référentiel qualité de l'Alliance Française est le fruit des échanges qui ont eu lieu au sein du groupe de travail "Démarche qualité" initié dans le cadre du plan "Alliance 2020". Elle répond à la nécessité, alors que le contexte dans lequel s'insèrent les Alliances a fortement évolué, d'actualiser un outil constitutif de l'identité du réseau Alliance Française, dont la dernière mouture datait de mai 2012.

Afin de maintenir une continuité et d'en favoriser l'appropriation, le référentiel conserve sa présentation et son approche ; les critères sont regroupés par domaine et classés par priorité :

- Pédagogie et enseignement, gestion des activités culturelles, médiathèque et documentation représentent les **coeurs de métier** d'une Alliance ;
- Marketing Communication et relation client, Ressources humaines, Gestion comptable et financière, Locaux et infrastructures constituent les **fonctions support** ;
- Gouvernance désigne le **pilotage** de l'association.

Les trois **niveaux de priorité** permettent d'avoir une approche graduée et de planifier d'autant mieux ses actions par une identification claire des objectifs à atteindre. Les critères obligatoires sont ainsi ceux sur lesquels l'accent devra être mis en priorité en cas de non conformité.

Dans le but de faciliter leur autoévaluation, les Alliances peuvent désormais évaluer chaque critère selon une échelle plus précise empruntée aux organismes de normalisation :

- Conforme (C)
- Partiellement conforme (P/C), qui peut également se traduire par "en cours"
- Non conforme (N/C)
- Non pertinent, lorsque le critère est sans objet (une Alliance qui n'aurait pas de médiathèque, par exemple)

Le référentiel qualité est l'outil principal permettant aux Alliances de s'engager dans une démarche qualité, il sert tout autant à réaliser son autodiagnostic pour définir sa stratégie globale et son plan d'action qu'à communiquer sur le projet et en évaluer la progression.

La mise en œuvre de la démarche qualité, processus d'amélioration continue dont l'objectif principal est de satisfaire les besoins de toutes les parties intéressées (apprenants, personnels, publics), est précisée dans le "Vadémécum de la qualité" (mars 2018).

### SOMMAIRE

P	Pédagogie & Enseignement	<b>p.</b> 4	4
C	Gestion des activités culturelles		
M	Médiathèque et documentation		
MC	Marketing - Communication & relation client	p.	16
	Ressources humaines		
	Gestion comptable & financière		
L	Locaux & infrastructures		
G	Gouvernance		

## PÉDAGOGIE FNSFIGNENT

**DOCUMENT(S) ATTENDU(S) COMMENTAIRES** CRITÈRE **OBLIGATOIRE** Les cours sont alignés sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Ils permettent de développer les Descriptifs des cours, grilles compétences linguistiques qui y sont décrites (production orale et d'observation de cours écrite, réception orale et écrite, interaction). Les enseignants qui ne sont pas de langue maternelle française ont au Diplôme ou certification officielle moins le niveau B2. Il existe un référent pédagogique, chargé entre autres de Organigramme, fiche de poste l'accompagnement et de l'encadrement de l'équipe enseignante, de du référent pédagogique l'évaluation, de la conception des cours et du matériel pédagogique. Les enseignants qui font passer les certifications officielles sont Р4 Certificats d'habilitation habilités à le faire. Les modalités relatives à l'organisation de certifications officielles (inscriptions, habilitation de correcteurs/examinateurs, confidentialité Procédures d'organisation des des sujets, passation des épreuves, corrections, publication des certifications officielles résultats, etc.) sont connues par tout le personnel de l'AF impliqué. Des visites de classe sont régulièrement organisées par le référent Planning des visites de classe pédagogique, a minima dans les 6 premiers mois pour les nouveaux des 2 dernières années enseignants et tous les 2 ans pour les autres enseignants.

P7	Les visites de classe font l'objet d'un protocole d'observation connu des enseignants. Elles donnent lieu à un compte rendu rédigé par le référent pédagogique et signé par l'enseignant ainsi qu'à un entretien dans les deux semaines qui suivent l'observation.		Protocole d'observation / Comptes rendus des 6 derniers enseignants observés				
P8	Les manuels utilisés sont parus depuis moins de dix ans.		Liste des manuels utilisés avec date de parution				
Р9	Le droit local en matière de reproduction et d'usage des supports pédagogiques est respecté. Les photocopies diffusées comportent la mention des sources.		Norme locale				
	TRÈS RECOMMANDÉ						
P10	La conception des cours est fondée sur des référentiels de formation/curricula/programmes qui décrivent de façon détaillée les objectifs d'apprentissage, les moyens mis en œuvre pour les atteindre et le dispositif d'évaluation.		Référentiels des niveaux, descriptif du système d'évaluation interne				
P11	Les cours et leur organisation (découpage, progression, modalités d'évaluation, méthodologie, etc.) sont décrits de façon détaillée dans des documents contractuels accessibles avant l'inscription, et remis aux apprenants au début du cours. Lorsque les cours sont construits à partir d'un manuel, ils font l'objet d'un découpage à disposition des enseignants et étudiants.		Copie de descriptifs de cours, découpage des cours, contrat d'apprentissage ou livret d'accueil				
P12	Les enseignants élaborent les séquences d'apprentissage en fonction des objectifs de la formation.		Cahiers de suivi, observation de cours, préparation de cours				
P13	Les séances sont constituées d'une suite cohérente de séquences dont les durées sont adaptées à leurs objectifs.		Cahiers de suivi, observation de cours, préparation de cours				
P14	Les enseignants réalisent des activités qui favorisent l'interaction dans les cours (activités ludiques, interviews, débats, etc.).		Cahiers de suivi, observation de cours, préparation de cours				
P15	Les manuels utilisés sont parus depuis moins de cinq ans.		Liste des manuels utilisés avec date de parution				

P16	Les enseignants connaissent les fondements méthodologiques des manuels utilisés.	Guide pédagogique, comptes rendus des visites de classe
P17	Les enseignants disposent du matériel pédagogique (méthodes, guide pédagogique, équipement, etc.) nécessaire et d'un accès Internet pour préparer et assurer leurs cours.	Liste du matériel, liste de l'équipement
P18	Il existe un guide de l'enseignant, actualisé annuellement et remis à tous les enseignants en début d'année académique.	Guide de l'enseignant actualisé
P19	Des réunions pédagogiques régulières, au minimum deux fois par an, sont mises en place et les comptes rendus font l'objet d'une diffusion à l'ensemble des personnels concernés.	Comptes rendus des 3 dernières réunions, procédure de diffusion
P20	Il existe une procédure de concertation de tous les personnels concernés pour la conception de nouveaux cours et le choix du manuel.	Procédure, fiche d'évaluation des manuels
P21	A la fin de chaque cours, les enseignants remplissent un cahier de suivi (format papier ou numérique) décrivant le contenu de la séance et mentionnant le travail à effectuer. Ce document est consultable par le référent pédagogique et les apprenants.	Cahier de suivi
P22	Les présences des étudiants sont vérifiées et tenues à jour.	Listes de présence
P23	Il existe une procédure de remplacement des professeurs absents.	Procédure de remplacement des enseignants absents
P24	Le placement des étudiants dans les cours se fonde sur un test conçu et corrigé par des pédagogues.	Tests de placement corrigés et barèmes
P25	Pour les cours externes, il est procédé à une analyse de besoins, qui donne lieu à la rédaction d'un programme prévisionnel visé par le commanditaire.	Analyses de besoins renseignées pour les conventions/contrats existant(e)s et les demandes
P26	Il existe un plan d'équipement progressif des salles de cours en multimédia (ordinateur, vidéoprojecteur, accès à internet).	Plan d'équipement multimédia pluriannuel

P27	Il existe un référent TICE chargé entre autres de l'accompagnement des enseignants dans l'utilisation du numérique en classe et de l'actualisation des ressources et documents issus d'internet.	Organigramme, fiche de poste du référent pédagogique					
P28	Les enseignants sont formés à l'utilisation d'outils informatiques et numériques et à l'exploitation des ressources numériques disponibles sur internet.	Plans de formation continue des 2 dernières années					
	RECOMMANDÉ						
P29	L'établissement propose tous les niveaux d'enseignement, de A1 à C2.	Liste des cours des 2 dernières années					
P30	Le nombre d'étudiants par classe ne dépasse pas 18, 16 pour les débutants.	Statistiques des cours					
P31	Lorsqu'un cours implique l'intervention de plusieurs enseignants, une procédure de concertation existe.	Procédure, cahier de suivi					
P32	Une attestation de présence, précisant le niveau et le nombre d'heures suivis, est remise à la fin de chaque session à la demande de l'étudiant.	Copies attestations de présence					
P33	L'Alliance organise, au moins une fois par an, des sessions de passation de certifications et tests officiels.	Calendriers des sessions d'examen des 3 dernières années					
P34	Dans le cadre de l'organisation des sessions d'examens, la sélection des examinateurs/correcteurs est établie selon des critères transparents.	Procédure de sélection des examinateurs/correcteurs					
P35	Les enseignants utilisent, le cas échéant en complément du manuel, une gamme diversifiée d'activités et de supports multimédias pour atteindre les objectifs d'apprentissage. Les ressources pédagogiques incluent des documents authentiques et/ou semi-authentiques régulièrement renouvelés (supports culturels et d'actualité).	Exemples de préparation de cours, cahiers de suivi					

P36	Les enseignants s'impliquent dans l'élaboration d'outils pédagogiques.  Ils mettent en commun leurs pratiques et les outils qu'ils ont élaborés.	Liste des outils pédagogiques élaborés au cours des trois dernières années, liste des enseignants mettant en commun leurs pratiques et leurs outils pédagogiques, procédure de mise en commun	
P37	La conception des cours inclut des activités pédagogiques collaboratives qui s'appuient sur des outils numériques.	Exemples de préparation de cours, cahiers de suivi	
P38	Un accompagnement de l'apprentissage, en complément de l'enseignement en présence, est proposé (auto apprentissage, tutorat, conseil, suivi).	Document faisant apparaître l'offre de l'établissement	
P39	L'offre de cours inclut des cours ou des compléments de cours à distance.	Document faisant apparaître l'offre de l'établissement	
P40	Lorsque l'Alliance assure des formations à distance, elle est en mesure d'en assurer le suivi.	Document faisant apparaître l'offre de l'établissement	
P41	L'ensemble des salles de cours est équipé en multimédia (ordinateur, vidéoprojecteur, accès à internet).	Liste des équipements des salles de cours	

## GESTION DES ACTIVITÉS CTITITIES TOTALES

	#	CRITÈRE	C P/C N/C N/P	DOCUMENT(S) ATTENDU(S)	COMMENTAIRES		
		OBLIGATOIRE					
	C1	L'organisation d'activités culturelles et la promotion des échanges entre les cultures française et francophones et le pays de l'AF sont présentes de manière explicite dans les statuts de l'association.		Statuts de l'Alliance			
ı	C2	La programmation culturelle fait une large place à la création contemporaine et cherche à établir des passerelles entre la culture française et les cultures francophone et locale.		Liste des activités menées l'année précédente et l'année en cours			
	С3	Lors de l'organisation d'activités culturelles, l'Alliance se conforme aux normes légales et juridiques : elle respecte les autorisations municipales et les obligations en matière de services de secours et d'assurances, elle s'assure que les artistes non locaux ont un visa en règle, s'acquitte du paiement des droits d'auteur et ne diffuse que des films et de la musique dont elle a les droits.		Copie des autorisations, déclarations aux organismes collecteurs, demande de visas			
ı	C4	Un budget est réservé chaque année à l'action culturelle. Il est présenté de manière prévisionnelle et exécutée, par année et par événement.		Extraction budget, budget pour chaque action de l'année précédente			
	<b>C</b> 5	Il existe un programme culturel établi au moins de manière trimestrielle et idéalement par saison.		Programme culturel de l'année précédente et l'année en cours			

	TRÈS RECOMMANDÉ					
С6	Il existe un document formel explicitant la politique culturelle, validé par le conseil d'administration et le directeur et dont les principes se basent sur la charte/politique culturelle de la Fondation Alliance Française.		Document présentant la politique culturelle			
<b>C</b> 7	Une personne au moins est employée, idéalement à plein temps, pour la gestion des activités culturelles.		Organigramme, fiche de poste			
<b>C8</b>	Une communication spécifique, interne (personnel et étudiants de l'Alliance française) et externe (grand public), permet de faire connaitre les événements.		Supports de communication			
С9	Une base de données segmentée à la fois par public et par action est régulièrement mise à jour pour l'envoi des invitations et des informations.		Base de données, procédure de mise à jour			
C10	Les cours de l'Alliance Française sont, autant que faire se peut, promus lors des manifestations culturelles. A l'inverse, les étudiants de l'Alliance (notamment par le biais de leurs enseignants) sont invités à participer aux activités culturelles.		Liste des actions de promotion			
C11	Lorsque les activités s'y prêtent, elles font l'objet de parcours pédagogiques intégrés.		Exemple de parcours pédagogiques			
C12	La programmation culturelle est établie en fonction de la programmation du réseau national et cherche à créer au maximum des interactions avec les Alliances Françaises et Instituts français du pays et de la région.		Liste des actions organisées en réseau			
		RECOMMANDÉ				
		RECOMMANDE				
C13	La programmation de l'Alliance fait essentiellement appel à des artistes et intervenants professionnels.		Biographie des artistes pour l'année précédente et l'année en cours			

C14	L'Alliance programme chaque année les grands rendez-vous culturels annuels : Fête de la Francophonie, Fête de la musique, Journées du patrimoine, Semaine du goût, Nuit des idées	Programme annuel pour l'année précédente et l'année en cours	
C15	L'Alliance construit et développe une politique de collaboration avec les partenaires locaux en adéquation avec sa politique culturelle et ses valeurs. L'Alliance Française est co-organisatrice et évite ainsi le rôle de fournisseur d'espace.	Liste des partenariats culturels	
C16	L'Alliance participe à des projets au sein de la coopération décentralisée et au sein de la coopération régionale.	Liste des activités	
C17	L'Alliance Française contribue à la construction d'une programmation européenne, au travers de partenariats avec les Ambassades ou centres culturels européens et participe activement, le cas échéant, aux clusters EUNIC.	Liste des activités réalisées conjointement avec des partenaires européens	
C18	L'Alliance a une politique active de recherche de mécénat et de sponsoring pour les événements culturels.	Exemples de conventions de partenariat / de sponsoring	

# MÉDIATHE QUE DOCUMENTATION

#	CRITÈRE	С	P/C	N/C	N/P	DOCUMENT(S) ATTENDU(S)	COMMENTAIRES
	OBLIGATOIRE						
M1	Il existe un réglement précisant l'accès à la médiathèque, ses modalités d'utilisation et les conditions de prêt.					Réglement de la médiathèque	
M2	Il existe un système de suivi des emprunts et des retours pour l'ensemble du fonds documentaire.					Description de la procédure	
М3	Les vidéos sont achetées avec les droits de prêts et, si nécessaire, de projection publique, auprès de fournisseurs agréés ayant acquis ces droits.					Factures de la dernière année	
M4	Le droit en matière de reproduction et d'usage des documents est respecté ; l'Alliance paie éventuellement un droit pour les reproductions et photocopies.					Preuve du paiement, affichage, information aux personnels	
M5	Les photocopies diffusées comportent la mention des sources.					Echantillon photocopies distribuées en classe	
М6	Les apprenants sont systématiquement informés à l'inscription de l'existence d'une médiathèque.					Description de la procédure, document d'information distribué	
		TR	ÈSI	RECC	MM	ANDÉ	
M7	L'ensemble du fonds est en libre accès et, à de rares exceptions, en prêt.					Réglement de la médiathèque	

M8	Le fonds de la médiathèque est multi-supports (livres, CD, DVD, jeux de société, jeux vidéo).	Liste du fonds documentaire
М9	La médiarhèque propose un fonds pédagogique (manuels, exercisiers, etc.) accessible à tous les usagers.	Indexation des ressources
M10	Il existe une bibliothèque de l'apprenant.	Plan de la médiathèque, indexation des ressources
M11	La médiathèque propose un accès pays à Culturethèque.	Réglement de la médiathèque, nombre de visites annuelles
M12	La médiathèque est abonnée à des revues, journaux, périodiques français et francophones papiers et/ou numériques.	Liste des abonnements
M13	La médiathèque propose un accès à internet : wifi et/ou postes connectés.	Nombre et localisation des postes sur les plans de la médiathèque, accès au wifi
M14	Il existe un plan de classement matérialisé par une signalétique claire permettant aux usagers de se repérer dans la médiathèque.	Plan de classement, photos
M15	Il existe une politique documentaire, comprenant politique d'acquisition et politique de désherbage, en accord avec la stratégie globale de développement de l'Alliance.	Inventaire
M16	La politique d'acquisition, s'agissant en particulier de la bibliothèque de l'apprenant et du fonds pédagogique, est élaborée en concertation avec l'équipe pédagogique et dans la mesure du possible avec le service culturel. Elle s'appuie également sur les retours des usagers collectés via les enquêtes de satisfaction.	Politique d'acquisition de l'année précédente
M17	Une part du budget de l'Alliance est dédiée au renouvellement du fonds documentaire et à l'achat d'équipement.	Extraction budget
M18	La médiathèque est un espace accueillant, bien éclairé, et facilement accessible à tout public (enfants notamment) ; elle dispose de tables de travail et de places assises.	Photos

M19	Les heures d'ouverture de la médiathèque sont adaptées aux différents publics.		Horaires d'ouverture			
M20	Une permanence est assurée à l'accueil de la médiathèque.		Liste de la/des personne(s) assurant l'accueil et planning			
M21	Une personne au moins est employée à plein temps pour la gestion de la médiathèque.		Organigramme, fiche de poste			
M22	Il existe des statistiques de fréquentation ainsi que des statistiques de prêt, ces dernières faisant notamment apparaitre la part des apprenants de l'Alliance.		Statistiques			
M23	La médiathèque élabore chaque année un rapport d'activité : statistiques, animation, politique documentaire, etc.		Rapport d'activité			
M24	Des visites de la médiathèque visant à présenter les services offerts sont organisées à chaque début de session pour tous les cours.		Procédure de visite de la médiathèque			
M25	La médiathèque organise régulièrement des animations, notamment en direction des apprenants, visant entre autres à promouvoir les différents fonds et si possible en lien avec la programmation culturelle de l'Alliance.		Liste des activités et animations organisées par la médiathèque pour l'année précédente et l'année en cours			
M26	L'inscription à la médiathèque est gratuite pour tous les apprenants.		Réglement de la médiathèque			
	RECOMMANDÉ					
M27	La médiathèque est ouverte au grand public (pas seulement aux apprenants et personnels de l'Alliance).		Réglement de la médiathèque			
M28	La médiathèque est équipée d'un système informatique de gestion de bibliothèque (SIGB) permettant la gestion des documents, emprunts et retours.		Logiciel utilisé			

M29	La médiathèque donne accès au catalogue en ligne (OPAC).	Catalogue en ligne
M30	La médiathèque propose des ressources dédiées au public jeunesse et, dans la mesure du possible, un espace et des actions de médiation adaptées.	Indexation des ressources, plan de la médiathèque, liste des activités pour l'année précédente et l'année en cours
M31	La médiathèque propose des traductions d'oeuvres francophones et des ouvrages sur les pays francophones en langue locale.	Indexation des ressources
M32	La médiathèque est équipée d'ordinateurs et/ou de tablettes donnant accès à des contenus numériques adaptés aux publics (autoapprentissage, auto-perfectionnnement, presse, radio, télévision, tourisme).	Inventaire des équipements informatiques de la médiathèque
M33	Le responsable de la médiathèque a suivi une formation, de préférence diplômante, en bibliothéconomie / TICE.	cv
M34	Les activités de la médiathèque font partie intégrante de la programmation culturelle, s'intègrent dans la politique culturelle et développent plus particulièrement la dimension "débats d'idées" en rapport avec l'actualité française et francophone et leurs fonds.	Document présentant la politique culturelle de l'Alliance et faisant apparaitre l'intégration de la médiathèque
M35	Le fonds et les nouvelles acquisitions de la médiathèque sont mis en valeur par des actions de communication régulières dans les locaux, sur le site internet, les réseaux sociaux et dans les infolettres (nouveautés, coups de coeur, indispensables).	Liste des actions de valorisation menées par la médiathèque pour l'année précédente
M36	La médiathèque propose des conditions d'inscription préférentielles pour les établissements d'enseignement partenaires.	Conventions de partenariat

## MARKETING - COMMUNICATION RELATION (CIJENT)

#	CRITERE	C P/C N/C N/P	DOCUMENT(S) ATTENDU(S)	COMMENTAIRES	
	OBLIGATOIRE				
MC1	L'Alliance utilise le nom et le logo officiels conformément à la charte graphique de la Fondation Alliance Française.		Supports de communication et papeterie, numériques et imprimés		
MC2	Le site internet fait mention de l'appartenance de l'Alliance au réseau mondial et fait apparaître le logo de la Fondation.		Capture d'écran du site internet		
МСЗ	Il existe un document contractuel de type Conditions générales de vente (CGV), adapté à la législation locale, que les étudiants signent ou valident au moment de leur inscription et dans lequel figurent, notamment, les conditions et la procédure pour les demandes de report, de remboursement ou de changement de classe.		Document contractuel de type CGV		
MC4	L'offre de cours et les services de l'Alliance sont présentés dans une brochure spécifique mise à disposition du public. Cette information est également disponible en version numérique et en ligne.		Brochure, fichier numérique, capture d'écran		
MC5	La procédure et le parcours d'inscription sont clairs et connus du personnel et des clients.		Procédure et parcours d'inscription		
MC6	Il existe un tableau de bord des principaux indicateurs marketing permettant de suivre précisément l'activité de l'Alliance.		Tableau de bord des indicateurs marketing		
MC7	Tout support de communication est présenté a minima dans l'une des langues du pays.		Supports de communication (brochure, site, etc.)		

MC8	Une part du budget de l'Alliance est réservée à la communication et au marketing.		Extraction budget		
	TRÈS RECOMMANDÉ				
МС9	L'Alliance diffuse des documents promotionnels (visuel, argumentaire, etc.) qui sont renouvelés chaque année.		Documents promotionnels de la dernière année et de l'année en cours, plan de distribution		
MC10	La communication est multi-supports et intègre les réseaux sociaux.		Supports de communication, échantillon de publications sur les réseaux sociaux		
MC11	Il existe un site internet régulièrement mis à jour, qui reprend le logo de l'établissement et qui contient au minimum les mêmes informations que les documents diffusés.		Adresse du site		
MC12	Il existe un panneau réservé à la communication de l'Alliance (cours, certifications, activités culturelles, services, etc.), visible, dont les contenus sont actualisés.		Photo du panneau d'affichage		
MC13	Il existe un éventail de documents qui présentent au public de façon détaillée l'ensemble des services proposés (sessions, horaires, procédures d'inscriptions, prix et conditions de paiement, localisation, certifications, services périphériques, activités culturelles, etc.), disponibles également en version numérique et en ligne.		Documents produits l'année précédente et l'année en cours (papier, fichiers numériques, captures d'écran)		
MC14	Il existe un personnel d'accueil formé (formation initiale ou continue) maîtrisant l'une des langues locales et le français.		CV ou attestation de formation		
MC15	Le personnel d'accueil dispose d'un guide complet lui permettant de répondre de façon précise aux demandes portant sur les activités et les services de l'Alliance.		Guide de la réception		
MC16	Il existe une Charte de l'accueil suivie par le personnel concerné.		Charte de l'accueil		

MC17	Les horaires d'ouverture du service d'accueil correspondent aux heures de cours. Dans le cas de cours commençant tôt ou finissant tard, une permanence au moins partielle est assurée.	Horaires du service d'accueil/ inscription, programmation des cours	
MC18	La gestion des plaintes et des réclamations est formalisée, elles sont répertoriées et font l'objet d'un suivi.	Tableau de plaintes et/ou procédures	
MC19	Un questionnaire de satisfaction est régulièrement (au moins 2 fois par an) proposé aux étudiants. Le questionnaire aborde tous les domaines et services de l'Alliance (accueil, locaux, tarifs, pédagogie, activités culturelles, etc.).	Questionnaire de satisfaction	
MC20	Les résultats des enquêtes de satisfaction sont partagés avec tous les services de l'Alliance, le CA et les publics. Les résultats font l'objet d'une analyse et les mesures éventuelles de remédiation sont présentées à l'ensemble du personnel et partagées avec le public.	Analyse des enquêtes de satisfaction de la dernière année	
MC21	L'Alliance développe une politique commerciale : analyse de marché, de la concurrence et des publics, développement de produits, politique tarifaire. Elle débouche sur la définition d'un plan marketing.	Analyse de marché, analyse des publics, grille tarifaire, offre de cours, plan marketing	
MC22	La politique commerciale de l'Alliance fait l'objet d'une mission spécifique attribuée à une ou plusieurs personnes.	Organigramme fonctionnel, descriptif de poste de la (des) personne(s) concernée(s)	
MC23	L'Alliance développe un dispositif de suivi clients et de prospects (abonnement à une liste de diffusion, relance automatique, etc.).	Bases de données clients et propects	
MC24	Il existe une base de données mise à jour regroupant les prospects, les clients, les membres, les contacts collectés (inscription à l'infolettre du site, contacts donnés spontanément).	Base de données	
MC25	L'Alliance dispose d'outils de fidélisation (liste de diffusion, carte de membre et/ou d'étudiant ouvrant droit à des avantages auprès des partenaires, tarifs préférentiels pour les apprenants ayant déjà suivi des cours, invitations, concours, etc.).	Documents présentant les outils de fidélisation	

MC26	L'Alliance propose et développe des services périphériques en direction des apprenants, qu'elle met en avant dans sa communication.		Liste des services périphériques, supports de communication les mentionnant	
MC27	La personne chargée de l'organisation des cours est formée à la mise en place et au suivi des indicateurs de gestion de cours et au principe de marketing.		Organigramme, fiche de poste	
		RECOMMAN	IDÉ	
MC28	L'Alliance définit et développe un plan annuel de prospection commerciale. Les établissements scolaires et universitaires ainsi que les entreprises et les institutions (administrations, organisations internationales, ONG, etc.) sont périodiquement démarchés dans ce cadre.		Plan annuel de prospection commerciale	
MC29	Il existe une brochure institutionnelle présentant l'établissement à ses clients et partenaires.		Brochure	
MC30	Le site internet de l'Alliance est adaptatif (lecture adaptée sur terminaux mobiles).		Adresse du site	
MC31	Le site internet existe également en français.		Adresse du site	
MC32	L'Alliance propose différentes modalités d'inscription et de paiement adaptées au contexte local (en ligne, par correspondance, sur place).		Brochure, formulaires d'inscription, site Internet	
MC33	L'établissement répond aux demandes de renseignements dans les deux jours ouvrables.		Echantillon de lettres, de courriels de demandes et de réponses de l'année écoulée et de l'année en cours	
MC34	Il est mis à la disposition du public un document détaillant l'approche pédagogique suivie et les engagements de l'établissement en matière de contenus, de ressources, d'accompagnements et de conditions d'apprentissage.		Charte pédagogique / Brochure "Apprendre le français à l'Alliance"	

MC35	Il existe un plan de mise en place/développement de partenariats commerciaux et institutionnels (réductions, avantages, échanges de visibilité etc.). Tout partenariat fait l'objet d'une convention écrite entre les deux parties.	Conventions de partenariat / brochures décrivant les avantages consentis aux publics de l'AF/ documents illustrant la visibilité de l'AF chez les partenaires	
MC36	L'établissement propose à ses étudiants une offre de séjours linguistiques en pays francophone et, dans le cas de la France, si possible en lien avec les Alliances Françaises de France.	Supports de communication	
MC37	Le questionnaire de satisfaction est proposé aux étudiants à la fin de chaque session.	Questionnaire de satisfaction	

## RESSOURCES HIJMAINES

**DOCUMENT(S) ATTENDU(S)** # **COMMENTAIRES OBLIGATOIRE** Le droit local en matière sociale est respecté : forme et nature des contrats de travail, durée du contrat, période d'essai, droits aux congés, montant de la rémunération, durée du temps de travail Contrats de travail (nombre d'heures effectuées par le salarié), tarification des heures supplémentaires. Les salariés bénéficient d'une couverture sociale. Contrats de travail Un bulletin de salaire est délivré aux salariés. Bulletins de salaire Tous les employés étrangers sont en règle en matière de titre de séjour Permis de séjour et/ou visa, et de permis de travail. permis de travail L'accueil de stagiaires fait l'objet d'une signature de convention précisant les tâches et, le cas échéant, la rémunération ou les Conventions de stage dédommagements prévus. Il existe un organigramme fonctionnel mis à jour à chaque mouvement Organigramme fonctionnel de personnel et facilement accessible à tous les employés. Il existe un règlement intérieur porté à la connaissance de tous et remis Règlement intérieur aux nouveaux arrivants.

RH8	Des réunions de travail sont organisées régulièrement avec l'équipe enseignante d'une part et avec le personnel administratif d'autre part. Elles donnent lieu à la rédaction de comptes rendus, transmis à l'ensemble des intéressés.		Comptes rendus des réunions pédagogiques et administratives			
	TRÈS RECOMMANDÉ					
RH9	Pour chaque recrutement, un descriptif de poste est élaboré. Les conditions de publication et la procédure de recrutement sont transparentes.		Procédure de recrutement			
RH10	Il existe un manuel des fonctions ou des fiches descriptives de chaque poste, mis à jour après chaque campagne d'évaluation et accessible à tous les employés.		Manuel des fonctions ou fiches descriptives de poste pour l'ensemble du personnel			
RH11	Il existe un processus d'intégration et d'accompagnement des nouveaux arrivants (personnels administratifs et enseignants) au sein de l'Alliance.		Descriptif des procédures d'intégration et d'accompagnement pour les personnels administratifs et les enseignants			
RH12	Il existe une base de données du personnel administratif et enseignant, actualisée annuellement. Chaque dossier individuel comporte au moins : le CV, le contrat de travail, la copie des diplômes, les attestations des formations et/ou stages suivis, les comptes rendus des entretiens annuels individuels ainsi que ceux des observations de classe pour les enseignants.		Dossier individuel pour chaque salarié et enseignant			
RH13	Une politique salariale transparente est mise en place.		Grilles salariales et salaires depuis 3 ans, moyens de diffusion			
RH14	Il existe des critères transparents d'évolution.		Liste des dernières promotions et annonces internes (ex : offres d'emplois)			

RH15	Des entretiens professionnels individuels ont lieu chaque année. Le protocole d'entretien est connu des employés. Les entretiens donnent notamment lieu à la définition d'objectifs en commun accord avec les salariés.	Protocole d'entretien, comptes rendus d'entretiens anonymés.	
RH16	Une part du budget est consacrée à la formation professionnelle des personnels enseignants et administratifs.	Extraction budget	
RH17	Il existe un plan annuel de formation des personnels enseignants et administratifs.	Plans de formation des 3 dernières années	
RH18	Les prestations de service des travailleurs indépendants sont réglées sur présentation de facture et font l'objet d'un contrat de prestation de service dans lequel il n'y a aucun lien de subordination entre le travailleur indépendant et l'Alliance.	Contrats de prestation de service, factures	
RH19	L'équipe pédagogique comporte au moins un enseignant permanent et à temps plein.	Contrat enseignant	
RH20	La fiche de poste des enseignants répartit clairement le temps de travail entre le face à face pédagogique et les tâches induites et annexes.	Fiche de poste des enseignants faisant apparaitre la liste des tâches induites et les conditions de rémunération des tâches annexes	
RH21	Aucun stagiaire n'effectue de tâche d'enseignement allant au delà de ce qui est stipulé dans la convention de stage.	Conventions de stage, planning de cours du/des stagiaire(s)	
RH22	Il est fait chaque année un bilan social pour information au CA.	Bilan social	

RESSOURCES HUMAINES

		RECOMMAN	IDÉ	
RH23	En complément du réglement intérieur, il existe un guide des politiques et procédures mis à jour annuellement.		Guide des politiques et procédures	
RH24	Il existe une instance de concertation avec le personnel, qui désigne ses représentants dans les établissements de plus de 10 salariés et se réunit régulièrement. Les orientations sont communiquées aux personnes intéressées.		Dernier compte rendu de réunion de concertation	
RH25	L'équipe pédagogique comporte une proportion significative d'enseignants permanents.		Contrats des enseignants permaments	
RH26	Le temps de face à face pédagogique (cours) ne dépasse pas 25 heures par semaine.		Contrats de travail	
RH27	Les formations inscrites dans le plan de formation de l'Alliance sont au moins partiellement effectuées sur le temps de travail pour le personnel administratif et relèvent des tâches annexes pour les enseignants salariés.		Planning des formations	

RESSOURCES HUMAINES

# GESTION COMPTABLE FINANCIÈRE.

#	CRITÈRE	C P/C N/C N/P	DOCUMENT(S) ATTENDU(S)	COMMENTAIRES	
	OBLIGATOIRE				
GC1	Il existe un budget prévisionnel annuel approuvé par le CA.		Compte rendu du CA approuvant le budget annuel		
GC2	Il existe un bilan financier annuel approuvé par l'AG.		Procès verbal de l'AG		
GC3	La présentation des comptes est conforme aux normes comptables du pays.		Présentation des comptes visés par le trésorier		
GC4	Les factures à acquitter sont validées et paraphées par les signataires autorisés.		Echantillon de factures paraphées de l'année en cours		
GC5	Il existe un pilotage sous forme de tableaux de bord qui permettent de suivre l'évolution de l'activité (étudiants différents, inscriptions, heures/étudiants, heures/enseignants, etc.) et les données financières qui en découlent.		Tableaux de bords des 2 dernières années		
GC6	L'Alliance possède les droits sur tous les logiciels utilisés.		Licences des logiciels		
GC7	Toutes les activités, notamment celles de type commercial (vente de livres, traduction, billeterie, location d'espaces, etc.) sont conformes aux règles fiscales applicables.		Copie de la déclaration		

	TRÈS RECOMMANDÉ			
	Des bilans financiers intermédiaires (ou des suivis d'exécution budgétaire) sont présentés au conseil d'administration au moins de manière trimestrielle.		Bilans financiers intermédiaires des deux dernières années	
	L'activité d'enseignement de l'établissement est autofinancée.		Bilan détaillé des 3 dernières années	
	Le point mort et le seuil de rentabilité des cours sont calculés pour chaque session d'inscriptions.		Calculs des points morts et des seuils pour toutes les sessions de la dernière année	
	Le seuil de rentabilité de chaque certification est calculé annuellement.		Calcul de rentabilité pour chaque certification	
	Les comptes sont validés chaque année par un cabinet indépendant.		Compte rendu du cabinet	
	Il existe un système de suivi des inscriptions et des paiements partagé par le service chargé des inscriptions et la comptabilité.		Descriptif de la procédure	
GC14	Il existe un logiciel de gestion des cours.		Logiciel	
		RECOMMAN	IDÉ	
GC15	La comptabilité se rapproche autant que possible d'une comptabilité analytique.		Présentation des comptes	
GC16	Il existe un tableau de bord budgétaire permettant le suivi et l'analyse mensuels des écarts entre le budget prévisionnel et les résultats budgétaires.		Tableau de suivi budgétaire	
GC17	L'Alliance dispose d'un fonds de roulement correspondant à 3 mois de fonctionnement.		Extraction budget	
GC18	Le bilan financier et d'activité est présenté annuellement au personnel.		Convocation à la réunion concernée ou document de présentation du bilan	

**CRITÈRE** 

**DOCUMENT(S) ATTENDU(S) OBLIGATOIRE** L'ensemble des locaux est en conformité avec les normes de sécurité, Avis d'architecte ou commission d'hygiène et d'accessibilité en vigueur dans le pays. L'Alliance dispose, de sécurité, normes locales ERP, le cas échéant, des autorisations requises par la législation locale pour autorisations mener à bien ses activités. Les procédures à suivre en cas de danger sont connues du personnel Consignes et procédure et des apprenants. Les consignes d'évacuation sont affichées de façon d'évacuation visible en langue locale et en pictogrammes. Procédure des exercices Des exercices d'évacuation sont réalisés en conformité avec la législation locale en vigueur. d'évacuation Les locaux sont couverts par une assurance qui correspond aux activités Contrat d'assurance de l'Alliance et aux risques. Il y a toujours au sein de l'Alliance au moins une personne responsable Organigramme, contrats de de la sécurité. travail Copie des attestations de Il y a toujours au sein de l'Alliance au moins une personne habilitée à prodiquer les premiers secours. secouriste Liste des travaux des 3 dernières Les locaux font l'objet de rénovations régulières. Ils sont propres, bien années, plan de nettoyage et aérés, bien éclairés et ventilés. plan des locaux

**COMMENTAIRES** 

L8	Il existe un inventaire, actualisé annuellement, de l'ensemble des équipements et du mobilier détenus par l'Alliance.		Procédure d'inventaire et inventaire	
L9	Dans le cas où l'Alliance loue des espaces ou bénéficie d'une mise à disposition, un contrat ou une convention est établi entre les parties.		Contrat ou convention	
L10	Si une cafétéria ou un espace de restauration existe, un contrat de location/de gérance en bonne et due forme, une licence de fonctionnement et, s'il y a lieu, de l'inspection sanitaire existent.		Contrat de location/gérance, licence de fonctionnement	
L11	L'Alliance possède les codes sources des programmes (site Internet, logiciels créés en interne ou par un prestataire extérieur, etc.).		Dossier des codes sources	
L12	Il existe un système de sauvegarde des données (vers un serveur extérieur ou sur un support nomade).		Procédure de sauvegarde des données	
L13	La législation locale en matière de mise à disposition d'une connexion internet pour le public (ex : WiFi,) est respectée.		Législation locale	
TRÈS RECOMMANDÉ				
		TRÈS RECOMM	IANDÉ	
L14	Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et l'Alliance se montre ouverte à des aménagements pour les personnes en situation de handicap.	TRÈS RECOMM	Plan des locaux, inventaire des équipements/aménagements pour les personnes en situation de handicap	
L14 L15	l'Alliance se montre ouverte à des aménagements pour les personnes	TRÈS RECOMM	Plan des locaux, inventaire des équipements/aménagements pour les personnes en situation	
	l'Alliance se montre ouverte à des aménagements pour les personnes en situation de handicap.  L'accès à l'Alliance est aisé (transports en commun, espace de	TRÈS RECOMM	Plan des locaux, inventaire des équipements/aménagements pour les personnes en situation de handicap	

L18	Il existe une salle, avec un espace de travail, réservée aux enseignants.	Plan des locaux
L19	Il existe un espace de convivialité pour les étudiants.	Plan des locaux
L20	Chaque espace dispose des aménagements et matériels nécessaires à son/ses usages.	Plan des locaux, inventaire des équipements
L21	Le personnel dispose de postes de travail adaptés, équipés du matériel nécessaire à ses missions.	Plan des locaux, liste des postes et équipements
L22	Le mobilier des salles de classe est adapté à l'enseignement et aux différents publics.	Photos des salles de classe, inventaire
L23	Les salles sont équipées au minimum de matériel audiovisuel.	Inventaire des équipements des salles
L24	Les salles de classes sont bien insonorisées.	/
L25	Il existe une procédure connue de tous les personnels pour signaler les dysfonctionnements techniques (matériel, équipements, informatique, etc.).	Descriptif de la procédure
L26	Les toilettes sont en nombre suffisant pour la fréquentation maximale de l'Alliance, maintenues dans un bon état de propreté et une distinction hommes/femmes existe.	Plan des locaux
L27	L'entretien courant et le renouvellement périodique de l'équipement sont liés à des perspectives d'action incluses dans le projet d'établissement, intégrés et budgétées dans un plan d'action annuel.	Plan d'action annuel, contrats de maintenance annuelle, extraction budget
L28	Des initiatives sont prises pour limiter l'impact environnemental des activités de l'Alliance.	Procédures de tri sélectif, de recyclage. Politique de responsabilité environnementale de l'Alliance

RECOMMANDÉ						
L29	Des casiers nominatifs sont à la disposition des enseignants.		Photo de l'espace réservé aux enseignants			
L30	Il existe un espace de travail pour les étudiants.		Plan des locaux			
L31	Le mobilier, les équipements et l'aménagement des postes de travail respectent les recommandations/règles en matière d'ergonomie.		Plan des postes de travail / inventaire des mesures prises			

DOCUMENT(S) ATTENDU(S) CRITÈRE **OBLIGATOIRE** Statuts, extraits de la législation Il existe des statuts conformes aux statuts types en viqueur, ou s'en rapprochant autant que le droit local le permet, et approuvés par la locale (en langue du pays et en Fondation Alliance Française. français) La Charte Alliance Française est signée par tous les membres du Conseil Charte de l'AF signée G2 d'administration (CA). L'association compte des membres en règle de leur cotisation. Liste des membres à date et reçus G3 Comptes rendus des 3 dernières Le CA est élu par l'Assemblée générale (AG). AG électives Le nombre de mandats des membres du CA est limité conformément G5 Statuts aux statuts en viqueur. Convocations et ordres du jour L'AG se réunit au moins une fois par an. des 3 dernières AG Convocations et ordres du jour Le CA se réunit régulièrement et au moins 4 fois par an. des CA de l'année précédente et de l'année en cours Un ordre du jour, une information préalable et le compte rendu de Convocations et documents utiles la précédente réunion sont envoyés aux membres du CA avec la des 3 derniers CA convocation pour la prochaine réunion du CA. Les délibérations du CA sont consignées dans un procès-verbal signé au G9 Comptes rendus des 3 derniers CA moins par le Président. Un budget prévisionnel et un bilan des comptes de l'année écoulée Ordre du jour et comptes rendus G10 sont présentés et votés par l'Assemblée générale.

> 31 **GOUVERNANCE**

des 3 dernières AG

G11	Dans les Alliances où il existe un bureau, ce dernier est élu par le CA.	Compte rendu du CA désignant le bureau
G12	La direction de l'établissement est assurée de façon continue en cas d'absence momentanée du directeur ou lors d'une vacance de son poste.	Procédure de délégation en cas d'absence du directeur ou de vacance de poste
G13	Il existe une délégation claire des pouvoirs et signatures concernant notamment la conclusion des contrats et les engagements de dépenses.	Procédure de délégation de signature précisant le périmètre d'engagement du CA et du directeur, validée par le CA.
G14	Aucun membre du CA ou personne ayant un quelconque lien de parenté avec les membres du CA n'est rémunéré par l'Alliance, même contre prestation de service conformément à la Charte.	/
G15	Tout partenariat (Ambassade, Campus France, université, école, entreprise, etc.) doit faire l'objet d'une convention signée par le Président de l'Alliance Française.	Conventions
G16	Il existe un projet d'établissement, validé par le CA et adossé à un budget.	Projet d'établissement avec budget et compte rendu du CA l'approuvant
G17	Le questionnaire demandé par la Fondation est dûment renseigné chaque année et dans les délais impartis.	Dernier questionnaire
G18	Dans le cas où un directeur détaché est mis à disposition de l'Alliance, sa lettre de mission est portée à la connaissance du CA.	Compte rendu du CA

GOUVERNANCE 32

TRÈS RECOMMANDÉ							
G19	Les résultats de l'année sont communiqués au personnel.		Convocation à une réunion d'information pour le personnel				
G20	Le conseil d'administration comporte au moins cinq membres dont un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.		Compte rendu du CA				
G21	Il existe une politique active de recrutement de nouveaux membres.		Liste des actions menées pour recruter de nouveaux membres sur les 2 dernières années				
RECOMMANDÉ							
G22	La procédure pour devenir membre de l'Alliance est clairement définie et portée à la connaissance de tous.		Procédure de recrutement de nouveaux membres				

GOUVERNANCE